



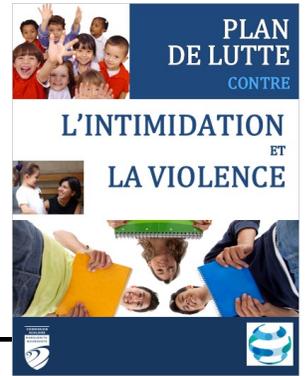
# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



## Notre-Dame-de-la-Paix

Date: 16 mai 2017

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 6 juin 2017. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible dans l'agenda et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet.



### Actions réalisées en 2016-2017 :

- ⇒ **Présence d'un comité de travail, d'un comité d'élèves et d'un coordonnateur du plan de lutte.;**
- ⇒ **Analyse de la situation à l'aide des fiches de signalement et transmission des informations à l'équipe-école.;**
- ⇒ **Mise en place de plusieurs mesures préventives** (Semaine de la non-violence, Gang de choix, Vers le pacifique, médiateurs sur la cour, animation de groupe et de sous-groupe, accueil des maternelles, local Oasis, animation sur la cour, projet LEAD, pièce de théâtre pour les élèves du 3e cycle, etc.);
- ⇒ **Mention d'honneur et activités récompenses** (Mobilisation de l'équipe école à poursuivre la valorisation des comportements positifs);
- ⇒ **Élaboration et présentation du protocole école face aux mesures contraignantes.** (Responsabiliser tous les membres du personnel face à l'intervention en prévention et en situation de crise);
- ⇒ **Révision et modification du code de vie** (formation donnée au service de garde);
- ⇒ **Bonification de l'analyse de la situation grâce à un sondage intitulé «Portrait de la violence dans les établissements d'enseignement».** Les membres du personnel, les élèves (4e à 6e année) et les parents ont été invités à remplir le questionnaire en ligne.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83,1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

### Impacts de nos actions :

Grâce à l'analyse des fiches de signalements ainsi que des sorties de classe, nous avons été en mesure de prioriser nos actions. De plus nous avons été en mesure de constater que les situations de violence grave et d'intimidation sont peu nombreuses (isolées). En effet, les activités de sensibilisation contribuent à ce que les élèves et les membres du personnel utilisent un langage commun face à l'intimidation et que les situations soient dénoncées dès leur apparition.

Par ailleurs, l'analyse de la situation ainsi que l'analyse du sondage réalisé cette année nous permettra de bonifier les actions à mettre en place pour 2017-2018.

### Actions prévues pour 2017-2018 :

- Prévoir inclure des enseignants de chacun des cycles sur le comité;
- Actualiser le programme intervention 100%;
- Poursuivre les différentes activités de prévention ;
- Bonifier les mentions d'honneur et poursuivre la mobilisation de l'équipe face au renforcement positif;
- Maintenir la collaboration avec les partenaires externes;
- Poursuivre et bonifier l'implication des représentants de classe;
- Développer des outils pour accompagner les membres du personnel dans l'enseignement des comportements attendus et viser une compréhension commune du nouveau code de vie;
- Faire un pré-test et post-test dans le but de vérifier les connaissances des élèves face au programme VERS LE PACIFIQUE;
- Offrir des formations aux membres du personnel en lien avec les résultats du sondage.
- Améliorer la gestion des fiches de signalement;
- Bonifier les capsules d'informations dans le journal «De la paix à la maison».



### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).